

## Note d'informations d'EAPN

### L'Agenda social renouvelé, le paquet social: Quoi de neuf pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?

14.07.08

*Augmentation du coût de la vie, stagnation dans la lutte pour éradiquer la pauvreté, plus d'individualisation et de conditionnalité dans l'accès aux droits... le tableau dressé par le « Bilan de la réalité sociale », réalisé par la Commission européenne en 2007, était particulièrement sombre. Sur cette base, la Commission a publié le 2 juillet un « Agenda de la politique sociale renouvelé », ainsi qu'un « Paquet social » (qui consiste en un large éventail de propositions), tous deux censés insuffler un nouvel élan à l'engagement européen dans le domaine social.*

*Cependant la question se pose : les propositions apportent-elles réellement un sang neuf? Constituent-elles une avancée dans les efforts européens pour placer plus haut à l'ordre du jour le dossier de la lutte contre la pauvreté ? Et au-delà de la théorie, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a-t-elle réellement été privilégiée ?*

#### 1. Historique : un Agenda social, pour quoi faire ?

##### 1.1. L'actuel Agenda social

L'Agenda social européen est un document majeur qui fixe les principales politiques et activités de l'UE prévues sur une période de temps donnée. L'actuel [Agenda social de l'UE](#) a été adopté par la DG Emploi et Affaires sociales pour la période allant de 2005 à 2010 et se concentre sur deux priorités : aller vers le plein emploi et combattre la pauvreté tout en faisant progresser l'égalité des chances pour tout un chacun dans la société. Quelles sont les demandes de l'Agenda 2005-2010 qui concernent plus précisément les préoccupations d'EAPN ? Une restructuration de la Stratégie pour l'emploi et de la MOC appliquée à l'Inclusion sociale, la mise en place d'une Initiative communautaire sur les systèmes de revenus minimums et l'insertion des personnes exclues du marché du travail, ainsi que la désignation de 2010 comme Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

##### 1.2. Le « renouvellement » de l'agenda en cours, plutôt qu'un chamboulement complet

Le processus d'élaboration de l'Agenda social a été marqué dès son entame par un manque total de transparence et de clarté à propos de son objectif (s'agissait-il d'une révision à mi-parcours ou d'un nouvel agenda ?) et du processus en tant que tel. Contrairement à la pratique habituelle, aucune véritable révision à mi-parcours de l'agenda en cours n'a encore eu lieu. En lieu et place, la Commission européenne a décidé de réaliser un large [« Bilan de la réalité sociale »](#) de l'UE jusqu'au début de 2008, qui a pris la forme d'une consultation électronique. Sur cette base et suite à l'adoption d'une [première analyse](#) en novembre 2007 (qui tirait une série de conclusions *avant* le terme de la consultation publique, en violation des normes de consultation de la Commission), la Commission a publié un large « Paquet social » (éventail de propositions) le 2 juillet 2008, axé autour d'un document stratégique intitulé « l'Agenda de politique sociale renouvelé ».

Si elle avait initialement prévu un agenda prospectif qui irait au-delà de 2010, la Commission s'est vite aperçue de la difficulté de publier un programme qui lierait son successeur (la prochaine Commission sera nommée au cours de l'été 2009). Cela explique que l'*Agenda renouvelé* publié se contente de renforcer l'agenda en cours, sans rien proposer de révolutionnaire pour l'après-2010 (malgré son titre qui fait référence à un agenda pour « le 21<sup>ème</sup> siècle »). Pourtant, en cas de reconduction de la Commission Barroso, la vision que le document contient pourrait servir de base à une action de moyenne durée.

## 2. Beaucoup de bruit pour rien ?

- Vous trouverez l'*Agenda de politique sociale renouvelé*, ainsi que l'ensemble des initiatives prévues dans le paquet social, sur le nouveau [site de la DG emploi](#).

### 2.1. Le paquet : une liste fourre-tout plutôt qu'une vision à long terme ?

Le 2 juillet, la Commission européenne ne se contentait pas de publier un « Agenda sociale renouvelé », mais elle l'accompagnait d'un large éventail de propositions censées illustrer son engagement à replacer les questions sociales au sommet de son ordre du jour. Rassemblés dans une même communication "*Un Agenda social renouvelé: opportunités, accès et solidarité dans l'Europe du 21<sup>ème</sup> siècle*", qui donne l'approche globale de la Commission, les 21 documents du paquet représentent un subtil mélange d'outils législatifs contraignants et non contraignants et couvrent un large éventail de domaines : l'emploi et les affaires sociales, l'éducation et la jeunesse, la santé, la société de l'information, les affaires économiques.

Il s'agit notamment d'une série de propositions de législations (sur la lutte contre les discriminations en dehors du lieu de travail, sur les comités d'entreprise, sur la santé et le dialogue social dans le secteur maritime), ainsi que de communications et de documents de travail sur des thèmes variés : la Méthode Ouverte de Coordination révisée appliquée à la Protection sociale et à l'Inclusion sociale, les instruments européens et les politiques européennes en faveur des populations Roms, le suivi de l'Année européenne sur l'Egalité des chances pour tous et pour toutes, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, le télé-travail, les Services d'intérêt général, le bien-être des citoyens dans la société de l'information, l'efficacité des dépenses sociales.

L'étendue des domaines couverts montre un souhait d'intégrer de manière horizontale ("mainstream") les préoccupations sociales au travers d'un large spectre de politiques européennes. Voilà pourquoi, pour la première fois, le Secrétariat général de la Commission (qui veille à la coordination entre les différentes DG) a-t-il joué un rôle de tête dans le processus. La présence, dans le paquet, de propositions qui n'apparaissent pas directement de nature sociale semble montrer un manque d'ambition de replacer la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités au sommet des priorités européennes, ainsi qu'un manque de cohérence et de priorités, les principales propositions étant noyées dans le corps du texte.

### 2.2. La Communication « *Un agenda social renouvelé* »

La Communication « *Un Agenda social renouvelé : opportunités, accès et solidarité dans une Europe du 21<sup>ème</sup> siècle* » justifie le paquet social et en donne la structure. Vous y trouverez également les principales initiatives prévues dans le paquet. La communication prétend structurer l'avenir de la politique sociale autour de trois principaux axes:

- Créer des opportunités (ce qui veut dire « créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité » et faciliter la mobilité),
- Assurer un accès (vers l'enseignement, la protection sociale, les soins de santé et les services...),
- Faire preuve de solidarité (notamment sur une base intergénérationnelle, régionale, et en matière d'inégalité de santé).

La Communication se concentre sur 7 thèmes : les enfants et les jeunes; l'investissement dans le capital humain; la mobilité; vivre plus longtemps et en meilleure santé; la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; la lutte contre les discriminations; la scène mondiale ; cinq types d'instruments sont prévus pour aborder ces thèmes : la législation, la MOC, le financement, le dialogue social et le dialogue civil.

Plutôt que de donner un programme à long terme, la Communication définit une vision qui devrait servir de base pour les futures actions de l'UE, tout en limitant ses propositions concrètes à la seule période 2008-2009. Citons parmi les initiatives qui concernent le plus la lutte contre la pauvreté : la mise en place d'une approche plus globale de la pauvreté des enfants, basée sur des cibles quantitatives ; l'organisation d'un Forum afin de discuter des droits sociaux et de la mobilité des travailleurs ; la publication d'une Communication sur les inégalités dans la santé en 2009; la proposition d'une recommandation sur l'Inclusion active en 2008-2009; une refonte du programme européen d'aide alimentaire (dans le cadre des discussions sur l'avenir de la PAC et sur l'augmentation des prix des denrées alimentaires); une action sur l'inclusion financière et le savoir numérique;

des rapports sur les instruments et politiques européens en faveur de la communauté Rom, qui axeront la MOC sur le taux de femmes menacées par la pauvreté ; une proposition visant à renforcer la MOC (notamment en fixant des cibles quantitatives, voir ci-dessous).

L'Agenda social renouvelé contient quelques avancées positives, comme l'intention de doter le niveau européen de cibles de lutte contre la pauvreté et de fixer une méthode d'évaluation du bien-être qui irait au-delà des habituels critères d'évaluation basés sur le PIB, le renforcement de la Méthode Ouverte de Coordination appliquée à la protection sociale, les propositions de recommandations sur l'inclusion active, la proposition de renforcer la législation sur la lutte contre les discriminations. Pourtant, s'il affirme clairement que la pauvreté est inacceptable dans l'UE, l'Agenda social renouvelé se contente, dans la plupart des cas, de ressasser des engagements déjà pris, sans offrir la moindre nouvelle proposition intéressante.

Qui plus est, il ne parvient pas à doter l'UE d'une nouvelle ambition. La priorité mise sur l'égalité des chances et des compétences, plutôt que sur des normes sociales fortes et un objectif de solidarité et d'égalité de résultats, équivaut à accepter que les autorités publiques n'ont aucune prise sur l'augmentation des inégalités, et constitue une reculade par rapport à l'objectif de l'UE d'être le moteur du progrès social. Cela montre également un accent exagérément placé sur l'aspect « offre » des politiques du marché du travail (renforcer les compétences au lieu de combattre l'emploi précaire), la priorité donnée à des groupes cibles précis (au dépens d'une approche plus universelle), une tendance à négliger les normes et les législations contraignantes (c'est de manière systématique que la Commission choisit les outils législatifs non contraignants ("soft law"), si ce n'est dans les domaines des conditions de travail et de la discrimination).

### 2.3. Autres initiatives prévues dans le paquet

Le Paquet social contient également un large éventail d'initiatives (veuillez voir l'annexe pour plus de détails). Outre l'Agenda social renouvelé, EAPN prêtera également une attention particulière aux mesures suivantes :

**La MOC révisée**<sup>1</sup> – Une des principales propositions concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est la Communication "*Un engagement renouvelé en faveur de l'Europe sociale : renforcement de la méthode ouverte de coordination pour la protection sociale et l'inclusion sociale*". Après avoir évalué la situation réelle de la MOC, de ses points forts et faibles, la Communication formule une série de propositions visant à renforcer celle-ci, notamment dans le sens d'une meilleure mise en oeuvre basée sur des cibles précises en matière de pauvreté, de pauvreté des enfants et de travailleurs pauvres au niveau européen et national, ainsi qu'en vue d'un engagement politique accentué, d'une visibilité plus grande, d'une meilleure interaction avec Lisbonne, d'outils plus solides et d'une appropriation plus réussie (entre autres au niveau de la gouvernance).

**Nouvelle législation sur la lutte contre les discriminations** - La proposition de Directive relative à la lutte contre les Discriminations en dehors du marché du travail a pour propos de combler le fossé législatif existant, certains objets de discrimination reconnus dans le traité étant protégés (genre, ethnicité) tandis que d'autres (religion, âge, handicap, orientation sexuelle) ne le sont pas. La proposition repose sur la « directive race » et couvre la protection sociale (y compris la sécurité sociale et les soins de santé), les indemnités sociales, l'enseignement, l'accès aux biens et aux services disponibles au public, ainsi que leur offre, y compris le logement. Si la proposition constitue une avancée importante (notamment en raison de sa large couverture, tous les objets étant concernés alors que la Commission voulait initialement se limiter aux handicaps), il reste de grandes inquiétudes à propos de sa portée réelle. De nombreuses clauses d'exception font du principe de l'égalité de traitement l'exception plutôt que la règle ; des clauses d'exception dans l'enseignement risquent d'exclure le handicap et la religion du champ d'application de la législation ; il n'y a aucune référence aux discriminations multiples ; une clause d'exception s'applique à l'accès aux services financiers, l'application dans le domaine du logement se limite aux contrats entre personnes privées. La proposition doit encore être adoptée par le Conseil à l'unanimité, suite à une consultation du Parlement européen.

**Santé** – Le Paquet contient une proposition de *Directive sur l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers*, dont le but est de faciliter la mobilité des patients en clarifiant la question du droit

---

<sup>1</sup> Veuillez noter que vous trouverez plus de détails sur la Communication relative à la MOC dans une réponse distincte d'EAPN à celle-ci.

d'accès aux soins de santé dans un autre pays de l'UE et en garantissant des soins de santé transfrontaliers de grande qualité. La proposition s'inscrit clairement dans l'agenda du marché intérieur et, au lieu de garantir une égalité d'accès aux soins de santé, se concentre principalement sur les notions de choix des patients et d'ouverture de l'offre : les préoccupations liées à l'accessibilité, financière et autre, pour les populations les plus vulnérables font cruellement défaut dans la proposition.

**Travail décent** – plutôt que d'ouvrir un nouveau chantier, le document de travail des services de la Commission "Rapport sur la contribution de l'UE à la promotion du travail décent pour tous dans le monde" reste dans le droit fil de la Communication de 2006 de la Commission sur le travail décent. Le rapport définit le travail décent comme un concept principalement lié au développement international et aux relations extérieures de l'UE (emploi, droits au travail, protection sociale, dialogue social, genre, RSE, Convention de l'OIT, Objectifs de développement du millénaire de l'ONU). Malheureusement, il ne parvient pas à établir de lien entre les défis des politiques intérieures et extérieures.

**Instruments et Politiques communautaires en faveur des populations Roms** –295 millions d'euros des fonds de l'UE ayant été accordés aux populations Roms, le document de travail des services de la Commission met en avant les initiatives prises dans les domaines de l'apprentissage tout au long de la vie, de l'accès aux droits, de la lutte contre les discriminations, des soins de santé, de l'urbanisme et des infrastructures ayant bénéficié de l'aide financière de l'UE (principalement via les fonds structurels). Le document alimentera le sommet sur les Roms prévu au mois de septembre 2008.

### 3. Suivi

#### 3.1. Absence d'une approche commune à l'ensemble des institutions

L'*Agenda social renouvelé* (la communication qui chapeaute les autres) s'inscrit dans un processus plus large. A proprement parler, il s'agit d'un document de la Commission européenne, qui a son propre statut juridique et ne doit pas être approuvé par les autres institutions. Si chaque institution a déjà réagi aux diverses propositions, l'Agenda social ne sera une réussite que s'il bénéficie du large soutien des deux autres principales institutions européennes. Voilà pourquoi certains acteurs (dont la plate-forme sociale, soutenue en cela par EAPN) demandent-ils aujourd'hui une approche plus coordonnée via un Pacte social qui serait adopté conjointement par les principales institutions concernées, afin de démontrer par ce biais l'engagement européen à faire avancer les dossiers sociaux et à les privilégier.

Les autres initiatives s'inscrivant dans le « Paquet social » suivront chacune leur propre processus : si les propositions législatives devront être discutées par les autres institutions, seules certaines des communications et certains des documents de travail devront recevoir leur réaction.

#### 3.2. Le Conseil et la Présidence française

Le Conseil des ministres est censé faire connaître ses conclusions à propos de l'Agenda social avant la fin de l'année. Cependant, la forme que celles-ci prendront par rapport à l'agenda social renouvelé reste peu claire : certains membres du Conseil rechignent à répéter l'exercice de 2000 qui avait donné lieu à de longues et difficiles négociations à propos de la proposition de la Commission et pourraient se contenter de tirer quelques conclusions.

A première vue, pareil choix reflète un manque de volonté politique et ne risque pas de donner plus de visibilité, ni d'appui politique à l'Agenda sociale. Cependant, la présidence française a annoncé qu'elle fera d'un accord sur des cibles communes de réduction de la pauvreté une de ses priorités.

D'autres propositions suivront un processus différent (il en sera ainsi des propositions législatives, sur la discrimination ou les comités d'entreprise par exemple, pour lesquelles les premières réunions auront lieu avant la pause d'été).

### **3.3. Le Parlement européen**

Le Parlement européen réagira à l'Agenda social renouvelé par le biais d'une résolution d'initiative. Pour ce qui concerne les autres documents du Paquet social, il reste à voir lesquels feront l'objet de rapports spécifiques (à l'exception des propositions législatives qui exigent automatiquement la consultation du Parlement).

La date de publication et le nom des rapporteurs des différents rapports seront décidés lors de la réunion des coordinateurs du Comité Emploi qui aura lieu le 10 septembre.

## ANNEXE

### Agenda social renouvelé: les éléments du «paquet» (source, site Europa)

#### Emploi et affaires sociales

- Communication de la Commission: «Un agenda social renouvelé: opportunités, accès et solidarité dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle». Cette communication-cadre expose la raison d'être et la structure de l'agenda. Elle donne en outre une large vue d'ensemble des mesures et instruments actuels ou à venir de l'Europe sociale et de l'agenda social renouvelé, et présente l'orientation des initiatives prévues (voir aussi le [MEMO/08/466](#) sur les réalisations sociales de l'Union européenne à ce jour).
- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs (refonte). Proposition de modification de la directive sur les comités d'entreprise européens (voir [IP/08/1073](#) + [MEMO/08/468](#)). Cette proposition améliorera le rôle joué par les comités d'entreprise européens dans l'information et la consultation des travailleurs.
- Document de travail des services de la Commission: «The role of transnational company agreements in the context of increasing international integration» (voir [IP/08/1073](#)). Il s'agit d'une analyse des accords conclus entre la direction et les représentants des travailleurs dans les entreprises présentes dans plusieurs pays.
- Document de travail des services de la Commission: «Restructuring and Employment: the contribution of the European Union». Ce rapport aborde la contribution de l'Union à la gestion des effets des restructurations sur l'emploi.
- Document de travail des services de la Commission: «Report on the implementation of the European social partners' Framework Agreement on Telework» (voir [IP/08/1073](#)). Le rapport rend compte de manière exhaustive de l'application, dans toute l'Union, de cet accord totalement innovant conclu entre les partenaires sociaux.
- Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (voir [IP/08/1071](#) + [MEMO/08/461](#)). Cette proposition législative vise à compléter l'arsenal juridique de l'Union contre la discrimination.
- Communication de la Commission: «Non-discrimination et égalité des chances: un engagement renouvelé» (voir [IP/08/1071](#) + [MEMO/08/461](#)). Cette communication expose la politique globale de lutte contre la discrimination envisagée par la Commission à la suite de l'Année européenne 2007 de l'égalité des chances.
- Document de travail des services de la Commission intitulé «Community Instruments and Policies for Roma Inclusion» (voir [IP/08/1072](#) + [MEMO/08/462](#)). Il s'agit d'un rapport spécifiquement consacré à la situation de la minorité rom en Europe et aux dispositifs qui, à l'échelon européen et national, permettraient de l'améliorer.
- Document de travail des services de la Commission: «First biennial report on the situation of social services of general interest in the EU» (voir [MEMO/08/465](#)). Ce rapport analyse le rôle et la situation des services sociaux d'intérêt général en Europe, ainsi que les enjeux en la matière.
- Communication de la Commission: «Un engagement renouvelé en faveur de l'Europe sociale: renforcement de la méthode ouverte de coordination pour la protection sociale et l'inclusion sociale». Cette communication traite de la révision du système communautaire de coordination des politiques nationales visant à lutter contre la pauvreté et à garantir la protection sociale.

- Communication de la Commission: «La solidarité face au changement: bilan et perspectives du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en 2007» (voir [MEMO/08/464](#)). Il s'agit du premier rapport annuel sur le fonctionnement du fonds de l'Union européenne venant en aide aux victimes de la mondialisation.
- Document de travail des services de la Commission: «Report on the EU contribution to promoting decent work for all in the world» (voir [MEMO/08/463](#)). Ce document fait suite à la communication de 2006 de la Commission sur le travail décent et dresse le bilan des avancées réalisées depuis lors.
- Proposition de directive du Conseil portant mise en œuvre de l'accord conclu par l'Association des armateurs de la Communauté européenne (ECSA) et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) concernant la convention du travail maritime, 2006, et modifiant la directive 1999/63/CE. Ce texte propose d'intégrer les normes internationales du travail maritime dans la législation européenne, à la suite de l'accord conclu par les partenaires sociaux au niveau européen dans ce secteur.

## Éducation et jeunesse

- Communication de la Commission: «Améliorer les compétences pour le XXI<sup>e</sup> siècle: un programme de coopération européenne en matière scolaire». Dans cette communication, la Commission propose un programme de coopération entre États membres dans trois grands domaines, destiné à mieux adapter les systèmes scolaires aux besoins des élèves et des employeurs:
  - premièrement, une action ciblée doit permettre aux élèves d'acquérir les compétences nécessaires à la vie dans une société de la connaissance en mutation rapide, ce qui implique entre autres de relever les niveaux de maîtrise de la lecture et du calcul, de mieux leur «apprendre à apprendre» et de moderniser en conséquence les programmes, le matériel d'apprentissage, la formation des enseignants et les techniques d'évaluation;
  - deuxièmement, il faut s'engager à garantir à chaque élève un enseignement d'excellente qualité, ce qui nécessite un accès généralisé à l'enseignement préscolaire, une plus grande équité au sein des systèmes scolaires, une réduction de la déscolarisation précoce et un renforcement du soutien fourni en milieu scolaire ordinaire aux élèves ayant des besoins particuliers;
  - troisièmement, les États membres doivent s'efforcer d'améliorer le niveau de compétences des enseignants et du personnel des établissements scolaires, ce qui exige à la fois d'étoffer la formation des enseignants et d'en relever le niveau, d'instaurer des procédures plus performantes de recrutement des enseignants et d'aider les chefs d'établissement à se concentrer sur l'amélioration de l'apprentissage des élèves.
- Livre vert sur l'éducation des enfants de migrants. Dans son Livre vert intitulé «Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens», la Commission argue que les politiques influent considérablement sur les performances scolaires et signale que les systèmes mettant fortement l'accent sur l'équité dans l'éducation sont aussi ceux qui parviennent le mieux à intégrer les enfants de migrants. Par conséquent, le Livre vert examine comment prévenir la création d'environnements scolaires ségrégués et améliorer ainsi l'équité dans l'éducation, comment gérer la diversité toujours plus grande des langues maternelles et des contextes culturels et forger des compétences interculturelles dans l'Union, et comment adapter la pédagogie et établir des passerelles avec les familles et les communautés de migrants.

- Proposition de recommandation du Conseil relative à la mobilité des jeunes volontaires en Europe. Cette proposition constitue la première recommandation jamais élaborée sur la politique de la jeunesse. Il s'agit d'une initiative destinée à favoriser le volontariat des jeunes en Europe. À l'heure actuelle, ceux souhaitant exercer une activité volontaire dans un autre État membre ne disposent en effet que de possibilités limitées. Avec cette proposition, la Commission encourage les États membres à améliorer l'interopérabilité de leurs programmes nationaux de volontariat pour que les jeunes puissent participer à ces derniers plus aisément d'un pays à l'autre. La proposition n'appelle pas de changements radicaux, mais plutôt une évolution des mécanismes en place dans les États membres.

## **Santé**

- Proposition de directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers. Cette proposition de directive a pour but de clarifier et faire connaître les droits des patients concernant l'accès à des soins de santé dispensés dans un autre État membre de l'Union; parallèlement, elle vise à garantir des soins transfrontaliers sûrs et de qualité sur tout le territoire européen. Ainsi, les patients pourront décider en connaissance de cause, en sachant parfaitement quels sont les remboursements auxquels ils peuvent prétendre et en ayant toute confiance dans la sécurité et la qualité des soins qu'ils recevront. Par ailleurs, ce texte jettera les bases d'une coopération accrue entre les systèmes de santé. Pour la Commission européenne, l'objectif est enfin que le savoir, l'innovation et l'information soient mieux partagés. Le défi consiste à ouvrir de nouvelles perspectives aux citoyens et à leur fournir davantage de garanties, sans pour autant nuire à la viabilité financière des systèmes de santé nationaux.
- Communication de la Commission: «Un cadre communautaire relatif à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers»

## **Société de l'information**

- Document de travail des services de la Commission: «A renewed social agenda for Europe: Citizens Wellbeing in the Information Society». Trois éléments concrets de ce document - qui feront l'objet de notes d'information à la presse dans le contexte du «paquet social» - peuvent être cités.

### **La santé en ligne:**

- Recommandation de la Commission sur l'interopérabilité transfrontalière des systèmes de dossiers informatisés de santé. Celle-ci entend définir les principes et orientations de base grâce auxquels les États membres garantiront à tout moment, et dans toute l'Europe, l'accès à des informations vitales sur les patients, quel que soit le lieu où le patient et le praticien sont établis. Elle évoque les mesures que doivent adopter les États membres pour établir des systèmes de dossiers informatisés de santé mutuellement compatibles.
- Projet pilote à grande échelle SOS (Smart Open Services). Ce nouveau projet entend assurer la compatibilité des informations médicales informatisées (dont un résumé de données essentielles, telles que le groupe sanguin, les allergies connues, l'état pathologique), indépendamment de la langue ou du degré de sophistication de la technologie utilisées, et ceci sans passer par l'établissement d'un système commun à toute l'Europe.
- Accessibilité aux ressources en ligne: une consultation publique sera lancée sur les possibilités de rendre plus conviviaux, en particulier pour les personnes handicapées ou ayant des limitations fonctionnelles, les sites web, les technologies de l'information et de la communication et, de manière générale, les services dans ce domaine.



## **Affaires économiques**

- Document de travail des services de la Commission: «Efficiency and effectiveness of social spending». Ce document présente des pistes pour une utilisation plus efficiente des dépenses publiques dans le secteur de la protection sociale. Il suggère par exemple de veiller à ce que les politiques sociales et les systèmes fiscaux ne découragent pas le travail et soutiennent l'éducation et la formation tout au long de la vie; le document propose aussi d'élaborer des politiques favorisant l'éducation et la formation du capital humain tout au long du cycle de vie et de mettre en place une culture de l'évaluation pour toutes les dépenses

## **Principaux documents d'EAPN liés au Paquet social**

Réponse d'EAPN au bilan de la commission sur la réalité sociale: [« Dotez l'UE d'agenda social ambitieux »](#)

[Lettre d'avril 2008](#) envoyée par EAPN au Président de la Commission et au Collège des Commissaires, présentant nos inquiétudes à propos de la vision proposée par la Commission en vue d'un agenda social renouvelé, ainsi que nos propositions pour un Agenda social progressif.